

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 28 Septembre 2020]

L'an deux mille vingt, le 28 septembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Pray se sont réunis à 18h30 à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 17 septembre 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS	ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS	ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Érick GOUGÉ</b></li><li>• <b>Philippe LEFEVRE</b></li><li>• <b>Ludovic JAMET</b></li><li>• <b>Sébastien LADOIRE</b></li><li>• <b>Jean-Marc LACROIX</b></li><li>• <b>Guillaume TREMBLAY</b></li><li>• <b>Yoann GRIET</b></li><li>• <b>Sébastien RAIMBAULT</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Michaël COURTIN</b> représenté par Erick GOUGÉ</li><li>• <b>Denis YVONNEAU</b> représenté par Philippe LEFEVRE</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Thomas GOMEZ</b></li></ul>

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Philippe LEFEVRE** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

### Ordre du jour :

1. Projet de travaux 2021
2. Convention voisins vigilants
3. Site internet de la commune
4. Questions diverses

***Le compte rendu du 4 août 2020 est approuvé à l'unanimité.***

### **1. PROJET DE TRAVAUX 2021**

#### Chemins communaux :

Monsieur le Maire explique que plusieurs chemins communaux ont besoin d'un petit rafraichissement.

-  Chemin de la Motte
-  Chemin du Chêne-blanc
-  Chemin de Villejumer

Les entreprises, Chavigny, Barbosa et Marmion ont été contacter afin de nous faire parvenir des devis sur les travaux à effectuer.

Intérieur Mairie :

Le maire expose aux conseillés que des travaux sont prévu dans la mairie.

Les luminaires des deux bureaux vont être changés.

Un devis a été demandé pour faire une ouverture dans le mur du bureau de Monsieur le maire afin de pouvoir accéder aux archives sans passer dehors.

Ces projets de travaux ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Extérieur mairie :

Trois devis ont été demandé (Régie de Quartiers, Avade et Christal nettoyage) afin d'effectuer un rafraichissement extérieur des bâtiments communaux.

L'entreprise Christal nettoyage a été retenue par le Conseil pour un devis de 2100€ net + 82€80 net.

City parc :

Monsieur le maire explique aux conseillés qu'il faudrait acheter des nouveaux filets de basket.

Il est également prévu de voir avec l'assurance pour la réparation des jeux qui sont cassés.

## **2. Convention voisins vigilants**

Le conseil autorise Le maire Gougé Erick à signer pour reconduire la convention pour « Voisins vigilants ».

## **3. Site internet de la commune**

Monsieur le maire expose au conseil municipal les dires de la réunion avec la représentante de la société « MarCom Conseils ».

Suite au résumé de cette entrevue le Conseil municipal accepte de faire l'ouverture de leur site internet ainsi que la maintenance avec cette même société pour un devis de 2244€ net + 780€ net.

## **4. Questions diverses**

- Deux demandes de subvention sont arrivées à la mairie, SPA et Association des conciliateurs, après en avoir délibéré le Conseil Municipal refuse d'accorder une subvention.
- Concernant le rapport annuel du SIAEP de Landes le Gaulois monsieur le maire informe le conseil que Monsieur RANDUINEAU reste le Président.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19H45.

SIGNATURES DES CONSEILLÉS MUNICIPAUX

<b>Érick GOUGÉ</b>	<b>Philippe LEFEVRE</b>	<b>Ludovic JAMET</b>	<b>Sébastien LADOIRE</b>	<b>Jean-Marc LACROIX</b>
<b>Guillaume TREMBLAY</b>	<b>Yoann GRIET</b>	<b>Sébastien RAIMBAULT</b>		